



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Mercredi 16 juillet 2025 - Montgailhard
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 16 juillet 2025 à la salle polyvalente de Montgailhard sous la Présidence de Kamel CHIBLI, président du Syndicat mixte du PNR, en présence de nombreux élus et de M. le Préfet de l'Ariège.

*** Signature d'une convention avec la Communauté de communes Couserans Pyrénées sur la signalisation d'information locale (SIL) dans le Couserans**

Par cette convention, le SMPNR appuiera la communauté de communes pour la mise en place et l'actualisation de la signalisation d'information locale sur l'ensemble des communes du Couserans, afin de concilier la promotion des activités locales et la préservation des paysages et du cadre de vie. A terme, toutes les communes du Couserans bénéficieront de cette signalétique homogène et de qualité.

*** Approbation de la Charte 2025-2040 du PNR et lancement des délibérations des collectivités**

L'avis de la ministre sur le projet de Charte 2025-2040 reçu le 4 juillet est favorable, assorti de demandes de modifications. Le Bureau syndical en a pris connaissance lors de sa séance du 9 juillet.

Le Comité syndical a validé les modifications au projet de charte 2025-2040 à la lumière du contenu de l'examen de la ministre. Il a approuvé la version définitive de la Charte et appuyé les positions des collectivités sur le déploiement des énergies renouvelables dans le PNR, notamment s'agissant du photovoltaïque flottant et de l'éolien compte-tenu des sensibilités particulières du massif pyrénéen.

Le Comité syndical a décidé de lancer l'étape de délibérations des collectivités pour approbation de la Charte, à compter du 1er août et jusqu'au 30 novembre prochain.

Au terme de ces délibérations, le Conseil régional sollicitera auprès du premier ministre la validation définitive de la charte et le renouvellement du classement des Pyrénées Ariégeoises en PNR jusqu'en 2040, concluant ainsi cette longue procédure.

*** Ressources humaines :** le comité syndical a validé la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal 2ème classe, qui permettra de consolider le Pôle Administratif en valorisant les agents dans leurs compétences et leurs expériences et en leur permettant d'évoluer dans leurs carrières par le biais de réussite à l'examen professionnel. Il a également approuvé le renouvellement d'un emploi temporaire de Chargé de mission Révision de la Charte afin de finaliser le projet de nouvelle Charte 2025-2040.

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu courant octobre.

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.